

FORMATION :

Réglementation générale électrique (Produits électriques, piles et batteries)

Nom de la formation	Réglementation générale électrique (Produits électriques, piles et batteries)
Objectifs pédagogiques	Comprendre et appréhender la réglementation des produits électriques, des piles et des batteries.
Méthodes pédagogiques	Présentation orale avec support de formation : type PowerPoint a distance ou en présentiel. Remise du support à la fin de la formation
Public concerné	Toutes personnes responsables de la mise sur le marché des produits électriques, des piles et batteries
Prérequis	Connaitre la réglementation générale
Type de formation	Formation inter-entreprise
Moyens humains, techniques, environnemental	Présentation en salle ou à distance (Teams, zoom,...) Cas pratique propre à chaque entreprise Une adaptation de l'environnement sera réalisée en fonction des attentes et contraintes des personnes en situation de handicap dans le cadre du processus de préparation de la formation
Mode d'évaluation	Questionnaire : QCM et quiz oral Un rappel oral des points abordés lors de la séance précédente ou juste avant la pause, sera effectué lors de la reprise, sous forme de quiz, pour les revisiter.

<p>Lieu</p>	<p>A définir</p> <p><i>Vu l'absence de locaux adaptés à la sécurité ou aux besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap, et dans le souci d'offrir une expérience de formation homogène à tous nos clients, les formations se dérouleront sur les sites des clients ou à distance via la visioconférence</i></p>
<p>Coût de la formation</p>	<p>1 à 2 personnes 1500 €</p> <p>Stagiaires additionnels 750 €</p>
<p>Durée de la formation</p>	<p>3,5 h</p>
<p>Programme de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et points communs des directives (rappels règlementaires) - Les principales réglementations applicables aux produits électriques - Les sources nécessaires pour la veille réglementaire et normative - Constituer et vérifier un dossier technique - Réalisation d'une déclaration de conformité CE
<p>Accessibilité</p>	<p>Nous travaillons avec vous pour adapter le déroulement des formations à vos handicaps.</p>

* Un minimum de 1 mois est nécessaire entre la demande et la réalisation de la formation